

peuvent obtenir leur juste part de la production nationale sans que le Gouvernement ait recours à la régie des prix. Je dirais même que la régie des prix retarderait et restreindrait la production, réduisant de ce fait la quantité de marchandises disponibles pour la consommation au pays.

Le temps à ma disposition ne me permet pas de m'étendre sur cette assertion que j'estime cependant fondée.

A mon sens, donc, les électeurs de Jasper-Edson et d'ailleurs agiraient plus conformément aux principes démocratiques en réclamant que leurs représentants au Parlement obtiennent des résultats, plutôt qu'en conseillant les méthodes qui, d'après eux, permettraient d'atteindre le but visé. La régie des prix est une méthode qui, cependant, n'est pas nécessairement opportune. Il appartient aux spécialistes de rendre une décision là-dessus, décision dont ne devraient s'inquiéter ni les électeurs ni les membres du Parlement comme tels.

Je conseille donc à ceux qui, par la suite, me feront parvenir des communications ou en adresseront à d'autres membres du Parlement, de réclamer des résultats plutôt que l'application de méthodes diverses.

Si les électeurs s'unissent pour exiger une forte réduction en attendant la suppression définitive des impôts fédéraux, ils prendront des mesures très efficaces en vue d'abaisser le niveau élevé du coût de la vie et mettront ainsi en pratique les méthodes vraiment démocratiques.

Cet extrait de ma réponse exprime également mon attitude présente à l'égard de la question des régies. En outre, j'estime qu'il convient d'examiner plus attentivement certains principes d'ordre fondamental dont j'ai parlé. Si nous agissons ainsi en tant que nation, la population, j'en suis convaincu, obtiendrait promptement les résultats qu'elle souhaite.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Je ne m'attarderai pas à la question des régies qui ne se rattache pas au projet de résolution à l'étude. Les honorables députés qui siègent à ma gauche réclament le rétablissement des régies et des subventions. Le problème est plus complexe. A force de répéter constamment des affirmations fort plausibles, ils finissent par convaincre un grand nombre de gens. Je n'ai pas l'intention d'aborder la question aujourd'hui.

Je me rends compte comme tout le monde de la cherté de la vie et de la hausse des prix qui se dessine depuis l'an dernier. Il faut se rendre à l'évidence. Or la Chambre est saisie d'un projet de résolution tendant à la formation d'un comité chargé d'enquêter, non sur le coût de la vie, mais sur la hausse récente qu'il a subie.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a rappelé qu'en 1919 sir Thomas White avait présenté un projet de résolution analogue. J'y reviendrai tout à l'heure. Le premier ministre a également noté que la Chambre avait

adopté ce projet sans discussion, laissant entendre que la présente motion ne devait pas donner lieu à un long débat. Il a déclaré que les deux projets de résolution étaient identiques. Or les motions ne se ressemblent souvent qu'en apparence. Quand on les étudie et qu'on tâche de savoir ce qu'elles comportent, on se rend compte qu'elles sont moins simples qu'elles ne le paraissent. C'est ce que j'ai constaté en étudiant toute la question.

Je n'ai pas à m'excuser de prendre part à la discussion. Le premier ministre me tiendra sans doute responsable, avec les autres membres de l'opposition, du retard que provoque, depuis trois ou quatre jours, le présent débat. Mais, monsieur l'Orateur, j'affirme que le reproche qu'on peut nous adresser d'avoir pris part à la discussion depuis la présentation de la motion n'est rien auprès de celui que mériteront le premier ministre et son cabinet s'ils attendent, pour agir, que le comité ait soumis ses observations, sans exprimer de vœux, qu'il ait, dis-je, exposé certains faits. En effet, il faudra des mois pour que le comité fasse part de renseignements qui permettront au Gouvernement et à la nation d'agir.

En prenant part à la discussion, je ne m'inquiète que du sort des gens qui doivent payer les prix en vigueur aujourd'hui. Et parmi ceux-là, je songe surtout aux personnes à revenu fixe, par exemple les pensionnaires, les retraités, les veuves et autres.

Que dit le projet de résolution? Il se lit comme suit:

La Chambre décide qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquêter et de faire rapport de temps à autre sur:

- a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie,
- b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau motivé par l'accroissement des frais,
- c) les augmentations de prix causées par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes ou sociétés, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Je ne lirai pas le texte au complet. En voici le dernier paragraphe:

Que le comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (Calgary-Ouest) et Winters, et que l'article 65 du Règlement soit suspendu relativement à sa composition.

Le comité se composera d'un ministre du Cabinet, de quatre adjoints parlementaires et de cinq membres du parti libéral, soit un total de neuf libéraux; il comprendra aussi quatre députés conservateurs, deux membres de la C.C.F. et un membre du Crédit social.